

Arrêté n° 751 CM du 28 mai 2024 portant nomination de Mme Hinanui CAUCHOIS en qualité de directrice de l'établissement public administratif Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles (MTI)

(NOR : MTI24201382AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°58 NC du 31/05/2024 à la page 8159 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 31/05/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération 80-112 AT du 8 septembre 1980 modifiée portant création d'un établissement public dénommé Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles ;
Vu l'arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000 modifié portant organisation et fonctionnement de l'établissement public dénommé Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu la lettre n° 2716 PR du 10 mai 2024 adressée au président de l'Assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'Assemblée de la Polynésie française le 10 mai 2024 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 mai 2024,

Arrête :

Article 1er

Mme Hinanui CAUCHOIS est nommée en qualité de directrice de l'établissement public administratif Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles (MTI) à compter du 1er juin 2024.

Art. 2

La vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 mai 2024.
Moetai BROTHERSON

Par le Président de la Polynésie française :
La vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les institutions,
Éliane TEVAHITUA